NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1995/P/L.35
19 janvier 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 1995
20-23 mars 1995

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT UN PROGRAMME À FINANCER À L'AIDE DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES DANS LA RÉGION AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE, SANS PRÉLÈVEMENT SUR LA MASSE COMMUNE DES RESSOURCES*

RÉSUMÉ

Le présent document contient une recommandation concernant le financement d'un programme à l'aide de fonds supplémentaires dans un pays de la région d'Afrique occidentale et centrale, pour lequel n'est présentée aucune recommandation de prélèvement sur la masse commune des ressources. Le programme présenté dans le présent document a pour but de compléter ou d'élargir un programme en cours dans le pays en question. Le Directeur général recommande au Conseil d'administration d'approuver le montant de fonds supplémentaires ci-après pour le programme mentionné, dans les limites des contributions reçues à des fins particulières.

Pays/Programme	Montant (dollars des États-Unis)	Durée
Côte d'Ivoire	2 000 000	1995-1996

On trouvera ci-après un résumé de la recommandation. Un tableau indiquant le montant estimatif des dépenses annuelles pour le projet à financer à l'aide de fonds supplémentaires figure à la fin du présent document.

* Afin de respecter les délais impartis pour la production des documents du Conseil, le présent document a été établi avant que les résultats financiers définitifs de l'exercice ne soient disponibles. Les ajustements nécessaires, compte tenu des soldes non engagés fin 1994, seront indiqués dans l'état récapitulatif des recommandations de 1995 concernant les programmes à financer à partir de la masse commune des ressources et de fonds supplémentaires (E/ICEF/1995/P/L.10 et Add.1).

CÔTE D'IVOIRE

Données de base (1993, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de 15 ans ou moins (millions)	6,8
TMM5 (pour 1000 naissances vivantes)	120
TMI (pour 1000 naissances vivantes)	89
Déficit pondéral (pour cent, modéré à grave) (1986)	12,4
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	594 a/
Taux d'alphabétisation (pour cent, hommes/femmes) (1990)	67/40
Taux net de scolarisation au primaire (pour cent, garçons/filles) (1990)	70/75
Pourcentage des élèves de première année qui atteignent la cinquième année (1991)	73
Accès à de l'eau salubre (pour cent) (1991)	76
Accès à des services de santé (pour cent) (1980)	30
PNB par habitant (dollars) (1992)	670
Enfants d'un an vaccinés contre :	
Tuberculose :	53 %
Diphtérie-coqueluche-tétanos :	50 %
Rougeole :	52 %
Poliomyélite :	50 %
Femmes enceintes vaccinées contre :	
Tétanos :	51 %

a/ Données communiquées par le bureau local.

1. Le programme de la Côte d'Ivoire pour la période 1992-1996, qui a été approuvé par le Conseil d'administration en 1992 (E/ICEF/1992/P/L.9), comprend un volet « éducation de base ». La présente recommandation concernant le financement par des fonds supplémentaires d'un montant de 2 000 000 dollars pour la période 1995-1996 vise à renforcer le programme éducation et à faciliter la mise en place de systèmes permettant d'accélérer les progrès vers la réalisation des buts de l'éducation pour tous.

Analyse de la situation

2. Les principaux défis ressortissent à la forte demande de services d'éducation due à la capacité insuffisante des établissements primaires; à une répartition inégale des établissements primaires entre les différentes régions du pays; à la faiblesse générale des taux de participation, notamment en ce qui concerne les filles dans le Nord du pays, plus rural; à l'insuffisance croissante des résultats scolaires, due à la conjugaison de classes pléthoriques

et d'une pénurie de matériels didactiques et pédagogiques; à la qualité insuffisante du personnel enseignant; à la faiblesse des rendements observés dans les zones à forts taux de scolarisation, à cause du grand nombre de redoublants, surtout vers la fin du cycle primaire; et au manque d'autres filières éducatives pour le nombre croissant de jeunes « décrocheurs ».

Objectifs

3. Le financement au moyen de fonds supplémentaires qui est recommandé ci-contre renforcera le programme en cours dans le domaine de l'éducation et contribuera à la réalisation des objectifs suivants d'ici 1996 : a) mise en place de politiques durables perfectionnées et sensibilisation accrue de la collectivité aux défis de l'enseignement primaire universel et de l'éducation pour tous; b) relèvement du taux de scolarisation des filles, encore trop faible, surtout dans les zones sous-desservies du Nord et du Nord-Est; c) accès élargi à des activités communautaires pour le développement du jeune enfant dans les zones rurales et péri-urbaines défavorisées; d) relèvement de la qualité et meilleure adaptation aux réalités de l'enseignement primaire dans les régions rurales défavorisées du Nord et du Nord-Est et dans les bidonvilles péri-urbains d'Abidjan; e) développement des capacités nationales en ce qui concerne la gestion, l'encadrement, le contrôle et l'évaluation des programmes d'éducation de base; et f) créations de filières nouvelles pour l'éducation des jeunes non scolarisés et des « décrocheurs ».

Stratégies

4. L'UNICEF appuiera les activités concernant l'élaboration des politiques et le plaidoyer; le développement et la revitalisation des programmes d'enseignement; le renforcement des capacités en matière de planification, d'exécution, de contrôle et d'évaluation des activités concernant l'éducation de base; la coordination avec d'autres grands donateurs, notamment l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Banque mondiale, la Coopération française et la Banque africaine de développement (BAfD), à l'échelon national dans le domaine de l'élaboration de politiques et programmes. L'UNICEF appuiera aussi le renforcement de la complémentarité des concours prêtés par les divers donateurs afin d'éviter les redondances et d'accélérer l'expansion des services.

Activités

5. Les activités consisteront en une sensibilisation à l'importance de l'éducation de base en milieu rural et péri-urbain. Les actions de mobilisation et de sensibilisation seront conçues en fonction de chaque collectivité afin de favoriser leur ouverture et leur attachement à l'éducation, notamment l'éducation des filles. La priorité sera donnée à la sensibilisation de l'administration centrale et des collectivités locales à la teneur et aux méthodes de l'apprentissage essentiel, ainsi qu'à l'appui pour la formulation d'un programme national d'action. Le programme national d'action s'attachera à réaliser les buts de l'enseignement pour tous : accès universel, qualité et équité de l'éducation de base; création d'options pour le développement du jeune enfant dans le cadre de l'éducation sanitaire au primaire et des services scolaires d'alimentation; revitalisation de l'enseignement primaire dans les

collectivités défavorisées grâce à l'élaboration et à la fourniture de matériels didactiques et pédagogiques supplémentaires à l'intention des élèves. L'orientation s'adressera en priorité aux directeurs d'établissement et aux inspecteurs de l'enseignement pour les aider à promouvoir la qualité et un mode de gestion axé sur les besoins des élèves. En ce qui concerne les écoles coraniques, des modules de formation permettront de sensibiliser parents et enseignants à la nécessité de doter les enfants de connaissances fondamentales en matière de santé, de croissance et de vie dans la collectivité. La préparation à la vie active et l'alphabétisation, ainsi que les activités génératrices de revenu, seront adaptés aux besoins des jeunes « décrocheurs ». L'accent sera porté avec insistance sur le renforcement des capacités en matière de planification, d'exécution, de contrôle et d'évaluation des activités concernant l'éducation de base.

Gestion du programme

6. Les agents d'exécution seront les Ministères de l'éducation, des femmes et de la famille, de la santé et des affaires sociales. Un service national de coordination et d'exécution a été constitué sous l'égide d'un comité national multisectoriel pour le contrôle et l'évaluation des buts de l'enseignement pour tous.

7. Un montant total de 2 000 000 dollars est demandé pour l'exécution du programme d'éducation de base pendant la période 1995-1996.

Montant estimatif des dépenses annuelles

(milliers de dollars des États-Unis)

Pays/programme	1995	1996	Total
Éducation de base	1 000	1 000	2 000